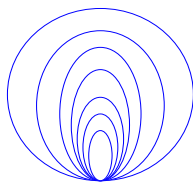


ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS

9, place Alphonse Jourdain - Immeuble « Le Caffarelli » - 31000 TOULOUSE - ☎ et fax 05.61.29.84.76
Déclarée le 1^{er} juillet 1985 - N° 13955 - CCP 1281 57 T TOULOUSE - e-mail : ORGECO31@wanadoo.fr



OR.GE.CO
31

Toulouse, le 19 janvier 2006

Monsieur le Président de la commission particulière des débats public EPR.

Nous avons bien reçu votre invitation pour le 25 janvier 2006 au centre des congrès Pierre Baudis à Toulouse, et nous vous en remercions.

Nos réflexions dans le cadre de la loi Barnier et des différentes adaptations qui ont suivi nous amènent aux propositions suivantes :

- A) La concentration de la production électrique à travers le réseau EDF doit s'aligner sur les besoins instantanés du foisonnement des consommations. Cette organisation nécessite un dimensionnement des centrales aptes à fournir, instantanément, une puissance de crête. (Consommation : en hiver 80 GW voir plus, en été 30 GW). Cette fluctuation de production énergétique est due à la nature de la distribution EDF (L'énergie électrique n'est pas stockable).

Nous proposons une réflexion visant, à partir des installations existantes, à faire produire les installations à l'optimum de leurs puissances (soit environ, 80% de la puissance maximum)

- Une part de cette énergie satisfaisant la demande du réseau.
- Le complément produirait de l'Hydrogène par électrolyse de l'eau, seul procédé qui ne génère pas de résidus carbonés.
- Au regard du prix de production de l'Hydrogène, le KW/h utilisé n'a pas la même valeur commerciale, il doit être considéré comme un sous produit utilisable à proximité, sans transport à grande distance.

Les avantages du système :

- plus de fluctuation de régime des installations.
- Optimisation de fonctionnement, production d'énergie renouvelable (H, énergie stockable) sans génération de déchets.
- Contribution à l'indépendance énergétique par rapport aux hydro carburants.
- possibilité d'amélioration des teneurs en carbone des hydro carburants actuels, par traitement chimique en vue de saturer les carburants liquide en composant hydrogénés, etc.
- Les centrales avec un fonctionnement à puissance constante, utiliseraient au mieux leurs combustibles, les déchets seraient moins actifs, les installations optimiseraient leurs maintenances.
-

Les hydro carburants seraient bien mieux utilisés en pétrochimie, plutôt qu'en combustible. Nous brûlons nos diamants. Pour un combustible plus propre, il faut, introduire dans la chaîne moléculaire C=H le maximum d'atome d'Hydrogène.

B) L'orientation qui vise à utiliser des unités de fortes puissances qui mobilisent des capitaux importants, des ouvrages dont l'avenir pose problème doit être modéré. L'orientation, vers des unités de production énergétique de faibles ou moyenne puissance semble judicieuse.

✚ Il faut promouvoir l'exploitation de petites unités utilisant l'énergie des cours d'eau pour produire une énergie stockable.

L'électrolyse de l'eau produit de l'hydrogène et de l'oxygène sans résidus carbonés.

✚ L'énergie du courant d'eau peut à la fois actionner un compresseur et fournir l'électricité nécessaire à l'électrolyse de l'eau.

✚ Les populations montagnardes trouveraient une ressource locale permettant leur fixation en altitude.

.PROPOSITIONS :

- Concevoir et réaliser des unités de production d'énergie, de taille moyenne (500 KW) stockable, non polluantes.

- Mettre en œuvre des unités qui exploitent les ressources des cours d'eau et les transforment, par électrolyse en hydrogène et oxygène, stockable.

- Les fleuves, les rivières, offrent une ressource potentielle de plusieurs Giga Watt.

La Garonne : pour une hauteur moyenne de 1500 mètres, un débit de 100 mètres cube seconde représente une énergie potentielle voisine du Giga watt. Deux fois le parc Eolien installé en France. Si, la commission particulière du débat public, envisage la création de groupe de travail pour l'étude, la réalisation, l'amélioration des productions, la réduction du gaspillage de l'énergie, ORGECO 31 souhaite faire partie des groupes de réflexion et/ou de réalisation.

Veuillez agréer, monsieur le Président, Jean-Luc MATHIEU, l'expression de nos sentiments courtois.

Le président ORGECO 31, Maxime ROLLAND

Maxime ROLLAND
60, chemin de l'Ousse
31 600 Muret
Tél. Fax : 05 61 51 04 89
Mail : maxime.rolland@wanadoo.fr

ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS

Association loi de 1901 à but non lucratif - Agréée par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Economie le 17 mars 1978
Membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (B.E.U.C.)